

Extension de règles de sécurité des opérateurs aux acteurs du Net en Europe

<input type="checkbox"/>	Extension de règles de sécurité des opérateurs aux acteurs du Net en Europe
--------------------------	---

En proposant de nouvelles règles télécom cette semaine, la Commission européenne introduirait des obligations de sécurité aux services de messagerie. Des obligations déjà en vigueur pour les opérateurs, qui réclament une parité réglementaire avec les acteurs en ligne.

Équilibrer les obligations entre opérateurs et messageries en ligne ressemble souvent à un travail de funambule, dans lequel se lancerait la Commission européenne. Dans quelques jours, l'institution doit dévoiler une révision des règles télécoms en Europe. Selon un brouillon obtenu par Reuters, elle y introduirait des obligations de sécurité pour les services de messagerie en ligne, déjà appliquées par les opérateurs.

Des obligations de signalement des brèches

À la mi-août, plusieurs médias affirmaient que la Commission européenne comptait proposer cette parité entre acteurs. Le brouillon obtenu par Reuters viendrait donc confirmer cette piste. Dans celui-ci, les services « over the top » devront ainsi signaler les brèches « *qui ont un impact important sur leur activité* » aux autorités et disposer d'un plan de continuité de l'activité. Les services qui proposent des numéros de téléphone ou d'en appeler, comme Skype, devront aussi permettre les appels d'urgence.

Pourtant, ces règles pourront être plus légères pour ces services que pour les opérateurs classiques, dans la mesure où les services ne maîtrisent pas complètement la transmission des contenus via les tuyaux. Dans l'absolu, ces règles doivent réduire l'écart d'obligations entre les acteurs télécoms et ceux d'Internet, avec en toile de fond le combat entre des acteurs européens et des sociétés principalement américaines.

Rappelons que le règlement sur les données personnelles, voté en avril par le Parlement européen, doit lui aussi obliger les services à divulguer aux autorités les fuites de données, dans un délai court. En France, cette obligation ne concerne que les opérateurs.

Le moment est d'ailleurs pour celle-ci, le secteur télécom étant notamment le théâtre de lobbyings intenses. Elle a d'ailleurs retiré une proposition de « fair use » pour la fin des frais d'itinérance il y a quelques jours, suite à des levées de bouclier du côté des associations de consommateurs, des opérateurs et des eurodéputés. Comme le rappelle Reuters, ce texte passera entre les mains du Parlement et du Conseil de l'Europe, avec des changements possibles à la clé...[lire la suite]

Denis Jacopini anime des **conférences et des formations** et est régulièrement invité à des **tables rondes en France et à l'étranger** pour sensibiliser les décideurs et les utilisateurs aux **CyberRisques** (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84).

Nous animons **conférences et formations** pour sensibiliser décideurs et utilisateurs **aux risques en informatique**, découvrir et comprendre les **arnaques** et les **piratages informatiques** pour mieux s'en protéger et se **mettre en conformité avec la CNIL** en matière de **Protection des Données Personnelles**. Nos actions peuvent être personnalisées et organisées dans votre établissement.

Plus d'informations sur
: <https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles>



Réagissez à cet article

Original de l'article mis en page : L'UE préparerait l'extension de règles de sécurité des opérateurs aux acteurs du Net